



Le crédit à la consommation en temps de crise.

Fiche pratique publié le 15/01/2021, vu 5268 fois, Auteur : [LFD Criminalistique](#)

Alors que la banque traditionnelle refuse les emprunts sans garanties, certains se retournent vers les sociétés de crédit sur internet, à l'aide de faux papier, permettant de justifier une solvabilité frauduleuse et inexistante.

- 1. La dématérialisation des emprunts sur internet.**
- 2. Les crédits frauduleux à la consommation.**
- 3. Les procédés faussaires actuels.**
- 4. Une solution miracle ?**

1.- La dématérialisation des emprunts sur internet.

Le recours aux crédits à la consommation en temps de crise est parfois le seul espoir pour beaucoup de citoyens, traversant une longue période de chômage partiel, d'affaiblissement important du pouvoir d'achat, voire de la trésorerie de petites et moyennes entreprises.

Si bien le secteur bancaire traditionnel répond normalement aux besoins de ses clients, certains se voient refuser ce soutien en raison d'une nouvelle situation financière, imposée par la pandémie mondiale que nous connaissons actuellement.

C'est pourquoi, le recours aux emprunts en ligne, proposés par un réseau d'établissements de crédit en plein essor, devient parfois la seule issue, car il est connu que les contrôles sont nettement plus souples, la procédure plus rapide et la disponibilité de liquidité bien plus agile.

Par ailleurs, la possibilité de faire la simulation et même la demande sur internet, sans prises de rendez-vous ni déplacements en agence, favorise grandement ce choix chez les consommateurs.

Mais, l'ensemble de ces circonstances favorise aussi la croissance de crédits toxiques, de contrats de prêt établis sur la base de faux papiers, de faux contrats de travail, de fausses fiches de paie, de faux avis d'imposition...

2.- Les crédits frauduleux à la consommation.

Il est connu que ces sociétés de crédit pratiquent une politique de vérification documentaire simplifiée, du fait de ne jamais rencontrer physiquement leurs clients.

Ainsi, lorsque la banque traditionnelle refuse un financement pour manque de garanties de solvabilité, de remboursement, on peut toujours se retourner vers la filière en ligne, dans l'espoir de se voir accorder un emprunt.

À présent, on peut se procurer un faux dossier complet sur internet, que ce soit pour demander un prêt, pour louer un appartement, et même pour solliciter une aide à une administration publique. Si la contrefaçon est de qualité, le dossier est souvent validé par manque de moyens humains et de formation du personnel en matière de lutte contre la fraude documentaire.

Si bien certains en font des emprunts frauduleux un véritable mode de vie, il ne faut pas oublier pour autant ceux qui traversent une période difficile, et qui agissent par besoin, avec intention de rembourser la somme empruntée.

Ces circonstances personnelles ne justifient en aucun cas la fraude, en plus de favoriser dans certain nombre de cas le surendettement, car la sortie de crise n'est pas pour tout de suite.

3.- Les procédés faussaires actuels.

Dans le cadre des crédits à la consommation sur internet, la fraude la plus répandue consiste à usurper l'identité de l'un des emprunteurs. L'emprunteur imitant la signature d'un conjoint constitue le cas le plus fréquent, le plus difficile à identifier, ainsi que celui qui passe le plus inaperçu.

Les sociétés de financement sur internet ne disposent normalement pas de signatures de référence des emprunteurs comme dans le système bancaire traditionnel, ce qui rend impossible une authentification de signatures à distance.

Par ailleurs, les personnels de ce type de sociétés ne sont pas formés à [l'expertise d'écritures et de signatures](#), le seul élément de comparaison disponible étant normalement une photocopie de la carte nationale d'identité. Cette carte ne comporte pas la signature manuscrite du titulaire, mais une impression de celle-ci en très faible résolution. Les signatures sur ce type de contrat de crédit ne sont quasiment jamais authentifiées.

Un autre procédé faussaire très utilisé actuellement consiste à falsifier, même à contrefaire les justificatifs de revenus et de domicile : les fiches de paie, les avenants aux contrats de travail et les avis d'imposition ainsi que les factures des fournisseurs en gaz, électricité et téléphonie étant les plus falsifiés.

La contrefaçon intégrale de ce type de justificatifs est normalement plus difficile à prouver que la falsification partielle d'un vrai document. Cependant, le manque de moyens humains, de temps et de formation du personnel bancaire fait que ces faux documents passent souvent entre les mailles du filet, permettant un accès frauduleux au crédit ainsi demandé.

Mais la dernière tendance en matière de fraude consiste à constituer un dossier de demande de crédit entièrement faux : une fausse identité, un faux RIB, un faux contrat de travail et de fausses fiches de paie pour justifier d'une solvabilité tout simplement inexistante. Toutes ces pièces sont disponibles sur le dark web à moindre coût et les cyber-faussaires commencent à proposer même un service après-vente dédié et très performant.

Jusqu'à présent, la vérification préliminaire d'un dossier d'emprunt commençait par le RIB, seul élément supposé être authentique, car la somme empruntée doit être impérativement versée sur le compte en banque du demandeur.

Or, grâce à l'anonymat d'internet et l'excès de confiance des autorités financière au niveau international, on peut désormais se procurer un vrai relevé d'identité bancaire, même une vraie carte bancaire sous une fausse identité, et s'en servir peu importe où, peu importe comment.

4.- Une solution miracle ?

Pendant que certains cherchent une solution miracle permettant aux établissements de crédit en ligne de réduire ces risques, les emprunts toxiques, de mieux identifier les menaces potentielles, d'autres commencent à parler faire machine arrière.

Le contrôle risque passe impérativement par une vérification en détail de chaque dossier, de chaque pièce fournie, ce qui demande un fort investissement en personnel ainsi qu'en formation continue.

On ne peut pas nier que les nouvelles technologies et la dématérialisation de toutes sortes de procédures administratives devraient nous permettre d'avancer plus vite, de simplifier la vie des consommateurs, des administrés, de faire des économies en papier ainsi qu'en espaces de stockage de documents, pour évoquer quelques avantages.

La question est de savoir si le prix à payer est justifié, tant pour les acteurs bancaires que pour les consommateurs et les administrations publiques.

Par LFD Criminalistique.fr

[Experts en écritures et documents.](#)